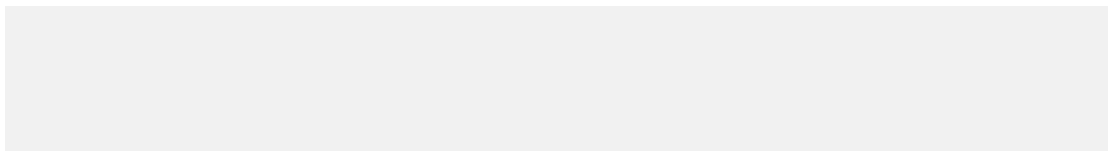
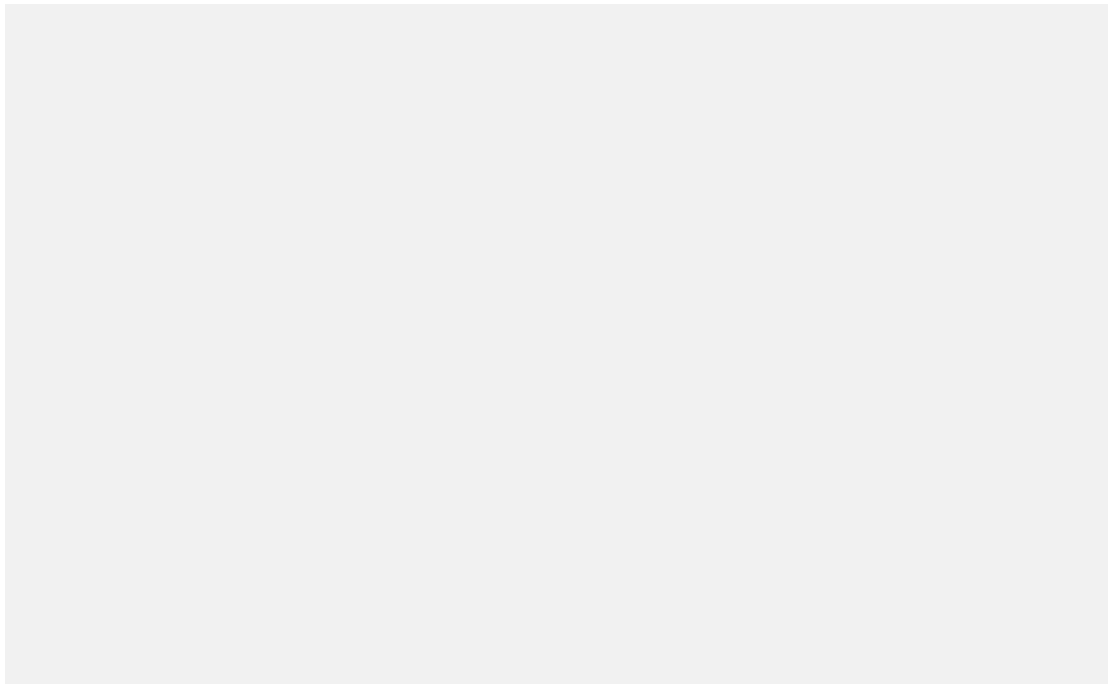


**Chapitre 6.- Types de vitrages**

**Justifications des Types de vitrages**

Vitrages émaillés - Vitrages sérigraphiés ...

**2007**



## **PRÉSENTATION DU CHAPITRE (RÉSERVE)**

p

*en réserve pour présentation du chapitre (contenu, classement)  
utilisable pour prise de note*

## VITRAGE TREMPÉ ÉMAILLÉ

- a . -** Définition  
Ce sont des vitrages dont l'une des faces est recouvert en quasi-totalité par un émail.
- b . -** Classement des fabrications  
Ces vitrages constituent une "Qualification" faisant l'objet de contrôles identiques à ceux exigés pour le Procédé de Référence.
- c . -** Conditions générales de marquage
- le Centre de Production bénéficie d'une Certification pour le procédé de référence,
  - le vitrage est trempé,
  - le Centre bénéficie d'une autorisation de marquage en vigueur pour cette qualification.
- d . -** Exigences spécifiques
- Marquage:
- aucun marquage particulier .
- Information:
- aucune information particulière.
- Qualification:
- rapports d'essai de type de fragmentation sur vitrage émaillé en noir.
  - la qualification pour émaillage vaut pour la sérigraphie.
- Maintien :
- rapport sur les éventuelles anomalies rencontrées au cours des visites.
- Contrôles internes :
- contrôles minimaux indiqués au ch. 10.

## VITRAGE TREMPÉ SÉRIGRAPHIÉ

- a . -** Définition  
Ce sont des vitrages dont l'une des faces est recouvert partiellement par un émail .
- b . -** Classement des fabrications  
Ces vitrages constituent une "Qualification" faisant l'objet de contrôles identiques à ceux exigés pour le Procédé de Référence.
- c . -** Conditions générales de marquage
- le Centre de Production bénéficie d'une Certification pour le procédé de référence,
  - le vitrage est trempé,
  - le Centre bénéficie d'une autorisation de marquage en vigueur pour cette qualification.
- d . -** Exigences spécifiques
- Marquage:
- aucun marquage particulier .
- Information:
- aucune information particulière.
- Qualification:
- rapports d'essai de type de fragmentation.
  - la qualification pour sérigraphie ne vaut pas pour l'émaillage.
- Maintien :
- rapport sur les éventuelles anomalies rencontrées au cours des visites.
- Contrôles internes :
- contrôles minimaux indiqués au ch. 10.

Vitrage à couches sous vide déposées avant trempe

- a . -** Définition *Nouvelle  
ptg*  
Ce sont des vitrages à couches qui sont soumis à l'opération de trempe.
- b . -** Classement des fabrications  
Ces vitrages constituent une "Qualification" faisant l'objet de contrôles identiques à ceux exigés pour le Procédé de Référence.
- c . -** Conditions générales de marquage
- le Centre de Production bénéficie d'une Certification pour le procédé de référence,
  - le vitrage est trempé,
  - le Centre a défini les conditions spécifiques de conduite du four de trempe,
  - la preuve est apportée que la trempe n'accroît pas l'émissivité enregistrée du verre,
  - le Centre bénéficie d'une autorisation de marquage en vigueur pour cette qualification.
- d . -** Exigences spécifiques
- Marquage:  
- pas de marquage complémentaire particulier.
- Information:  
- aucune information particulière.
- Qualification:  
- rapports de mesure de l'émissivité après trempe.
- Maintien :  
- rapport sur les éventuelles anomalies rencontrées au cours des visites.
- Contrôles internes :  
- contrôles minimaux indiqués au ch. 10